

Montréal, le 19 décembre 2019

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur Dominic Bélanger

Direction des affaires pharmaceutiques et du médicament

Ministère de la Santé et des Services sociaux

dominic.belanger@msss.gouv.qc.ca

Objet : Arrêt de commercialisation du prasugrel (Effient^{MD}) au Canada

Monsieur Bélanger,

En date du 6 décembre dernier, les médecins ont reçu une lettre de la compagnie Eli Lilly Canada indiquant la fin de l'entente de distribution avec la compagnie Daiichi Sankyo et qui, par conséquent, annonçait un arrêt de la commercialisation du prasugrel (Effient^{MD}) au Canada, et ce, à partir de la fin janvier 2020. Les pharmaciens ont reçu la même lettre en date du 16 décembre 2019.

Nous déplorons cette situation inacceptable qui peut potentiellement mettre la vie du patient en danger. En effet, un patient qui ne recevrait pas son traitement antiplaquettaire à la suite d'une intervention récente est à haut risque de thrombose de son tuteur.

Nous sommes donc dans l'obligation d'agir rapidement et d'indiquer la position qu'il est souhaitable de prendre, face à l'arrêt soudain de la disponibilité du prasugrel (Effient^{MD}). Ainsi, nous vous invitons à prendre connaissance **des recommandations émises par la cellule d'intervention en cardiologie** :

- 1- Demander aux pharmaciens communautaires de faire la liste de tous les patients présentement traités avec prasugrel (Effient^{MD}) à leur pharmacie;
- 2- Faire parvenir le formulaire ci-joint au cardiologue traitant du patient concernant la substitution souhaitée qui sera appliquée, à moins d'avis contraire du cardiologue avant le 24 janvier 2020:

SUBSTITUTIONS RECOMMANDÉES :

1^{er} choix: Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 180 mg x 1 dose puis ticagrelor (Brilinta^{MD}) 90 mg PO BID

- Si pas d'allergie ou intolérance (dyspnée ayant nécessité un arrêt antérieur) au ticagrelor;
- Si pas de bradycardie significative (fréquence cardiaque < 50 battements/ minute au repos);
- Si aucune interaction significative (inducteur/inhibiteur puissant 3A4* et AAS < 150 mg).

.../...

2e choix : Clopidogrel 300 mg x 1 dose puis clopidogrel 75 mg PO DIE

- Si ne peut recevoir le ticagrelor (Brilinta^{MD});
- Si pas d'allergie connue;
- Si n'a pas fait de thrombose de tuteur sous ce médicament (si le clopidogrel n'a pas été changé pour le prasugrel);
- Si pas d'interaction significative (inhibiteur 2C19 et autres*)

***Se référer à la monographie des médicaments**

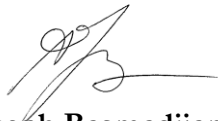
3e choix : si le patient ne peut recevoir le ticagrelor ni le clopidogrel, contacter la pharmacie de l'établissement où pratique le cardiologue traitant.

- 3- Demander aux pharmaciens communautaires de faire la substitution recommandée à moins d'avis contraire du cardiologue en temps opportun et que la pharmacie n'a plus d'inventaire.

Il est important que l'Ordre des pharmaciens ainsi que le Collège des médecins appuient rapidement cette recommandation et en informent leurs membres.

Restant disponibles pour toutes d'informations supplémentaires, veuillez agréer, Monsieur Bélanger, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la cellule d'intervention en cardiologie,



Arsène-Joseph Basmadjian, cardiologue
Président,
Association des cardiologues du Québec

- c.c. Docteure Diane Francoeur, Présidente de la Fédération des médecins Spécialistes du Québec
Docteur Gilles O'Hara, membre du Conseil d'administration de la FMSQ - Responsable du comité sur la pénurie de médicaments
Madame Lucie Poitras, Direction générale adjointe et Direction des services hospitaliers
Docteur Jean-Denis Roy, Directeur des Affaires professionnelles - FMSQ

P.J. FORMULAIRE DE SUBSTITUTION POUR PRASUGREL (EFFIENT^{MD})

FORMULAIRE DE SUBSTITUTION POUR PRASUGREL (EFFIENT^{MD})

URGENT – La recommandation ci-dessous sera appliquée si aucune réponse n'est reçue et que la pharmacie n'a plus d'inventaire

NOM DU PATIENT : _____ No de RAMQ : _____

NOM DU CARDIOLOGUE : _____ No du télécopieur : _____

OBJET DU SUIVI : Arrêt de la commercialisation de Prasugrel (Effient^{MD})

SUBSTITUTION SUGGÉRÉE PAR LA CELLULE D'INTERVENTION EN CARDIOLOGIE :

1er choix: Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 180 mg x 1 dose puis ticagrelor (Brilinta^{MD}) 90 mg PO BID

- Si pas d'allergie ou intolérance (dyspnée ayant nécessité un arrêt antérieur) au ticagrelor
- Si pas de bradycardie significative (fréquence cardiaque < 50 battements/minute au repos)
- Si aucune interaction significative (inducteurs/inhibiteurs puissants 3A4) * et dose AAS < 150 mg/jour

2ème choix : Clopidogrel 300 mg x 1 dose puis clopidogrel 75 mg PO DIE

- Si ne peut recevoir le ticagrelor (Brilinta^{MD})
- Si pas d'allergie connue
- Si n'a pas fait de thrombose de tuteur sous ce médicament (si le clopidogrel n'a pas été changé pour le prasugrel)
- Si pas d'interaction significative (inhibiteur 2C19 et autres) *

** Se référer à la monographie des médicaments*

3ème choix : si le patient ne peut recevoir ni le ticagrelor ou ni le clopidogrel, contacter la pharmacie de l'établissement où pratique le cardiologue traitant.

INTERVENTIONS EFFECTUÉES PAR LE PHARMACIEN :

1) Date de début du traitement au prasugrel: _____

2) Validation des allergies/intolérances :

- a) **Ticagrelor :** Aucune contre-indication (dyspnée, pouls < 50 battements/min) ou allergie
Si Intolérance ou allergie, réaction : _____ (Date : _____)
- Aucune interaction significative (inducteur/inhibiteur puissant 3A4* et AAS < 150 mg)
- b) **Clopidogrel :** Aucune Intolérance ou allergie
Si intolérance ou allergie, réaction : _____ (Date : _____)
- Aucune interaction significative (inhibiteur 2C19 et autres) *

SUBSTITUTION QUI SERA APPLIQUÉE DÈS ÉCOULEMENT DU PRASUGREL À MOINS D'AVIS CONTRAIRE DU CARDIOLOGUE TRAITANT:

- Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 180 mg X 1 dose puis Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 90 mg BID (Code: CV161)
- Clopidogrel (Plavix^{MD}) 300 mg X 1 dose puis Clopidogrel (Plavix^{MD}) 75 mg DIE

A REMPLIR PAR LE CARDIOLOGUE :

- D'ACCORD AVEC SUBSTITUTION DE LA PHARMACIE CI-DESSUS**
- NE PAS APPLIQUER CETTE SUBSTITUTION. CESSER PRASUGREL**

- **MODIFIER LE TRAITEMENT DU PRASUGREL (EFFIENT^{MD}) POUR :**

- Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 180 mg X 1 dose* puis Ticagrelor (Brilinta^{MD}) 90 mg BID (Code: CV161)
- Clopidogrel (Plavix^{MD}) 300 mg X 1 dose* puis Clopidogrel (Plavix^{MD}) 75 mg DIE
- Autre / Préciser :**

**Au moment de la dose prévue de prasugrel*

- Durée de traitement : Équivalente à la durée de traitement de la dernière ordonnance de prasugrel
- Total 1 an
- Autre/Spécifier: _____

Signature : _____ N° Permis : _____ Date : _____

Expéditeur : Nom pharmacien : _____ N° permis : _____ Date : _____
À retourner : No du télécopieur : _____ No de Tél: _____ Autre : _____